Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1972)
Heft: 182

Artikel: La Suisse et les préparatifs de la conférence
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1015958

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 21.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

conférence de sécurité : les gouvernements russe et américain se déclarent en faveur d'une telle conférence lors de la visite de fin mai 1972 du président Nixon à Moscou; les ministres des affaires étrangères des pays membres du Traité de l'Atlantique nord fixent les grandes lignes de leur attitude qui inspirera l'action de leurs représentants à Helsinki, lors de la phase de préparation de la conférence en automne 1972.
Mais en raison de l'opposition française, la question de la réduction équilibrée des forces (MBFR) est disjointe de la conférence, même si les Américains, comme ils le souhaitent, entameront presque simultanément et la préparation de la conférence et les sondages en vue d'une réduction des forces entre l'OTAN et le Pacte de Varsovie. D'un côté comme de l'autre tous les préalables paraissent levés. Les contacts préliminaires sont, ou peuvent être pris. Et ni l'OTAN, ni l'URSS ne semblent soumettre la négociation à une condition nouvelle.

2. La Suisse et les préparatifs de la conférence

Saisi de l'appel de Budapest (17 mars 1969) et des propositions finlandaises (mai), le Conseil fédéral reconnaît (24 juillet 1969) l'intérêt d'une conférence de sécurité mais précise que la participation suisse aux négociations ne se conçoit que dans la ligne de sa politique de neutralité. Une réponse réservée donc, qui n'empêche pas des prises de contact multiples et la constitution d'un groupe de travail qui remet son rapport en juillet 1971.
En novembre 1969, répondant à une interpellation Hefti, le conseiller fédéral Graber cerne l'attitude de la Suisse (« circonspection et prudence pour ne pas sortir de son rôle ») dans une conférence complexe, puisque consacrée à la fois à la paix et à la sécurité. Sur le point de la réduction équilibrée des forces armées, il se contente de prendre note de l'importance que l'OTAN attache à la question.
Un an plus tard à Zurich, le chef du Département politique, tout en répétant et l'attitude positive que la Suisse a adopté vis-à-vis de la conférence et tout ce qui sépare encore les deux partis en présence, précise la pensée du Conseil fédéral sur la question de la diminution de la tension par la réduction des forces militaires.
« Quant à la réduction des armées et des armements, elle est hautement souhaitable. Ses effets matériels et psychologiques seraient considérables. Néanmoins il est difficile de concevoir comment un Etat neutre pourrait se prononcer à cet égard, puisque les forces qui entrent en ligne de compte sont celles d'alliances dont il ne fait pas partie et sur la politique desquelles il n'est pas fondé de se prononcer. Nous ne pouvons ainsi que nous borner à manifester notre intérêt de principe d'une réduction des appareils militaires qui nous entourent et notre conviction que la sécurité européenne est fonction d'un équilibre entre l'Est et l'Ouest. Il ne faut pas perdre de vue à ce propos que la notion d'équilibre est elle-même complexe, qu'elle dépend du contexte mondial, et qu'on ne saurait, sans la fausser, la régionaliser trop étroitement. »
Cette position rejoint celle de Paris qui considère, dans la ligne de l'attitude adoptée pour l'ensemble des négociations de désarmement, qu'il s'agit là d'un dialogue de bloc à bloc, et qui rejette par avance toutes conclusions auxquelles on pourrait parvenir dans le cas d'une réduction graduelle et équilibrée des forces, s'opposant d'ailleurs à ce que la conférence sur la coopération et la sécurité s'occupe de cette question dite MBFR. Ce n'est donc pas sans raison que lors de sa visite d'octobre 1971 à Berne, le ministre français des affaires étrangères a exprimé le souhait que la Suisse joue un rôle lors de la conférence et qu'elle abrite même la seconde conférence, celle qui après les négociations d'Helsinki, pourrait se transformer en un organisme permanent d'échanges et de négociations.

3. «Pas de concessions sur le plan militaire!»

La position de Paris rencontre d'autres échos favorables parmi ceux qui s'opposent à une réduction des forces. On notera pourtant que la thèse française nie la possibilité réelle qui existe actuellement d'une négociation sur le désarmement et néglige par exemple les problèmes que poserait, dans un bloc socialiste traversé de tensions internes, une telle réduction.
Dans l'« Allgemeine Schweizerische Militärzeitschrift » (mai 1972) l'ancien commandant de corps Alfred Ernst examine l'aspect militaire d'une participation de la Suisse à la conférence de sécurité européenne. Il met en garde contre une diminution des forces militaires qui, dans l'état actuel de déséquilibre entre les blocs, au niveau des armements conventionnels, et d'équilibre au niveau des armes nucléaires, ne pourrait que signifier un affaiblissement unilatéral de la défense occidentale, et tire de sa démonstration trois conclusions pour la Suisse :
— l'armement des neutres, vu le rapport de forces, est actuellement un facteur de stabilité (« dans l'intérêt de la sécurité européenne, les neutres doivent être les derniers à désarmer ! »),
— la neutralité suisse exige une défense armée,
— nous sommes aujourd'hui à la limite inférieure possible en armement et en entraînement des troupes : toute diminution de l'effort militaire affaiblirait notre capacité de résistance.
D'où sa conclusion : « Nous ne devons en aucun cas nous laisser entraîner à des concesions sur le plan militaire. Vu les pressions auxquelles nous pouvons nous attendre de la part de ceux qui recherchent à tout prix une détente et qui sont prêts à la payer d'un affaiblissement de notre résistance, une information de notre peuple objective et à bref délai sur la véritable problématique de la situation actuelle est au plus haut point nécessaire. »

● **En page suivante, le dernier volet du dossier.**